

# NOTE DE CONJONCTURE

Semences de Maïs et Sorgho  
Récolte 2023  
Edition en février 2024

SEMAE  
Direction de l'Animation de la filière  
44 rue du Louvre  
75001 PARIS  
[section.mais-sorgho@semae.fr](mailto:section.mais-sorgho@semae.fr)  
01.42.33.89.21



**semae**

Toutes les semences pour demain

## INTRODUCTION A LA NOTE

La Convention-type de production/multiplication de semences et plants indique dans son préambule :  
*“Le contrat ainsi formé, sur la base de la convention-type et de l'annexe spécifique à chaque section de SEMAE, inclut en outre des dispositions particulières dûment négociées et acceptées par les Parties concernant notamment les modalités de rémunération, les quantités, la qualité, la responsabilité et les assurances. Dans le cas où le prix n'est pas fixé au contrat, le contrat devra faire référence à au moins un indicateur relatif aux coûts pertinents de production en agriculture et à l'évolution de ces coûts, et à au moins un indicateur relatif aux prix des produits agricoles constatés sur le ou les marchés sur lesquels opère l'acheteur et à l'évolution de ces prix. Il pourra également faire référence à un ou plusieurs indicateurs relatif(s) aux quantités, à la composition, à la qualité, à l'origine et à la traçabilité des produits ou au respect d'un cahier des charges.”*

Dans le cadre de ses missions et conformément au règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 et à l'article L631-24 III du code rural, SEMAE, en tant qu'organisation interprofessionnelle reconnue, élabore et diffuse des indicateurs, qui servent d'indicateurs de référence dans les relations contractuelles en production/multiplication de semences et plants. Les indicateurs visent à réduire l'asymétrie d'information entre les opérateurs dans un contexte marqué par la volatilité des prix.

La loi EGALIM prévoit que *“le contrat devra faire référence à au moins un indicateur relatif aux coûts pertinents de production en agriculture et à l'évolution de ces coûts, et à au moins un indicateur relatif aux prix des produits agricoles constatés sur le ou les marchés sur lesquels opère l'acheteur et à l'évolution de ces prix. Il pourra également faire référence à un ou plusieurs indicateurs relatifs aux quantités, à la composition, à la qualité, à l'origine et à la traçabilité des produits ou au respect d'un cahier des charges”*.

Les indicateurs de tendance sont construits à partir de données anonymisées et agrégées, et ne sauraient en aucun cas être interprétés comme des instructions ou des recommandations de prix. Les opérateurs restent entièrement libres de déterminer leurs prix en fonction de leurs propres coûts et de leur situation individuelle sur le marché.

En application de la loi EGAalim, c'est l'Agriculteur qui propose à l'Etablissement de conclure un contrat de production de semences en précisant la superficie qu'il peut allouer à la multiplication/production, les outils de production disponibles (irrigation, stockage, machines agricoles), les modalités de récolte (éventuellement de séchage, de stockage) et de sa mise à disposition ainsi que la rémunération souhaitée ou les modalités de fixation de la rémunération en s'appuyant notamment sur les indicateurs mis à disposition par SEMAE. Les dispositions du contrat ou de l'avenant ne devront pas être en contradiction avec les clauses de la convention type, ni avec celles de l'annexe spécifique à chaque section.

En ce qui concerne les informations contractuelles à inclure dans le contrat commercial, notamment la rémunération ou les modalités de rémunération, en faisant dans ce cas référence aux indicateurs prévus, elles doivent être discutées entre les Parties au moment de la mise en place des productions, au plus tard avant les semis ou les plantations.

Les prix contractualisés payés aux producteurs tiennent compte notamment d'une référence « maïs grain », des charges spécifiques occasionnées par la production de maïs semence, et d'une prime d'incitation à la production de maïs semence, cette production s'avérant plus technique et plus contraignante que la production « grain ».

La France est le premier producteur européen de semences de sorgho. Plusieurs centaines d'hectares y sont multipliés chaque année. L'élaboration des prix contractualisés payés aux producteurs pour l'espèce sorgho se fait à partir des références du maïs, ces deux cultures ayant de nombreux points communs (espèces hybrides, période de semis et de récolte proches notamment).

\*\*\*

L'année "n" est celle de la récolte des semences. Pour les cultures de printemps comme le maïs et le sorgho, les semis ont lieu la même année "n". La conclusion du contrat intervient donc au plus tard en début d'année "n". La publication et la diffusion de la note de conjoncture intervient en février de l'année n+1.

\*\*\*

Cette fiche présente :

- des indicateurs « Marché »,
- des indicateurs « Coût de production de semences »,
- d'autres indicateurs complémentaires.

## INDICATEURS MARCHÉ

### INDICE ANNUEL DES PRIX D'ACHAT DES MOYENS DE PRODUCTION AGRICOLE (IPAMPA) SEMENCES DE MAÏS EN FRANCE (source AGRESTE)

L'IPAMPA est calculé chaque mois sur 235 postes élémentaires dans les secteurs suivants : semences, dépenses vétérinaires, engrais, produits de protection des cultures, aliments du bétail, petit outillage.

L'indice Semences est calculé sur 3 mois de janvier à mars.

Moyennes *	Semence maïs	Semence maïs grain	Semence maïs fourrage
Evolution Récolte 2017/ récolte 2016	-1%		
Evolution Récolte 2018/ récolte 2017	=	=	=
Evolution Récolte 2019/ récolte 2018	-1%	-2%	=
Evolution Récolte 2020/ récolte 2019	=	=	+1%
Evolution Récolte 2021/ récolte 2020	-1%	-1%	-2%
Evolution Récolte 2022/ récolte 2021	+2.5%	+2%	+3.5%
<b>Evolution Récolte 2023/ récolte 2022</b>	<b>+12.2%</b>	<b>+13.4%</b>	<b>+11.1%</b>

### INDICE DES PRIX DES DOSES DE SEMENCES DE MAÏS - ALLEMAGNE (source KYNETEC)

	<i>Allemagne : évolution du prix moyen</i>	
	Semences traitées	Semences Traitement standard
2013	3,80%	2,60%
2014	3,20%	stabilité
2015	+0.3%	+1.5%
2016	-0.9%	-0.2%
2017	+0.1%	+3.2%
2018	+1.4%	+0.3%
2019	-0.5%	+5.4%
2020	-3%	+4%
2021	0%	
2022	+5.2%	
2023	<b>+15.4%</b>	

Afin d'éviter les biais liés aux évolutions des produits disponibles en traitement de semence, l'analyse sur la base des informations du panel Kynetec a été menée sans distinction de traitement depuis 2021. On note une hausse de +15,4% en Allemagne en 2023, après une hausse de +5,2% en 2022.

## INDICATEURS « COÛTS DE PRODUCTION DE SEMENCES »

### INDICE IPAMPA ET ÉVOLUTION SUR LES 6 DERNIÈRES CAMPAGNES (SOURCE AGRESTE)

L'IPAMPA est calculé chaque mois sur 235 postes élémentaires dans les secteurs suivants : semences, dépenses vétérinaires, engrais, produits de protection des cultures, aliments du bétail, petit outillage.

Moyennes d'évolution (R = récolte)	Indice global	Semence maïs	Semence maïs grain	Semence maïs fourrage	Energies / Lubrifiants	Engrais et amendements	Produits phyto
R2015 / R2016	<b>-3%</b>	-1%			-12%	-2%	=
R2017 / R 2016	<b>+1%</b>	-1%			+12%	-12%	-1%
R2018/ R2017	<b>+3%</b>	=	=	=	+14%	+1%	=
R2019/ R2018	<b>+2.5%</b>	-1%	-2%	=	+1%	+11%	-3%
R2020/ R2019	<b>-1.5%</b>	=	=	+1%	-11%	-5%	-4%
R2021/ R2020	<b>+6%</b>	-1%	-1%	-2%	+10%	-3%	-1%
R2022/ R2021	<b>+22%</b>	+2.5%	+2%	+3.5%	+44%	+83%	+0.5%
<b>R2023/ R2022</b>	<b>+2.3%</b>	<b>+12.2%</b>	<b>+13.4%</b>	<b>+11.1%</b>	<b>-0.2%</b>	<b>+27%</b>	<b>+11.6%</b>

(\*) Indice global calculé sur 12 mois de novembre N à octobre N+1 ;

Semences : calculé sur 3 mois, de janvier à mars ;

Carburant et lubrifiant : calculé sur 12 mois, de novembre N à octobre N+1 ;

Engrais et amendements : calculé sur 5 mois, d'octobre N à février N+1 ;

Produits phytosanitaires : calculé sur 3 mois, de janvier à mars.

L'indice total est en hausse de 2.3% lors de la récolte 2023 (moyenne calculée sur la période novembre 2022 – octobre 2023). Une évolution modérée en lien avec des prix de l'énergie globalement maîtrisés : -0.2% pour le poste Energie. Cependant les hausses de coût sont significatives sur les semences de maïs (+12.2% en moyenne dont +13.4% pour le maïs grain et +11.1% pour le maïs fourrage). Les engrais étaient également en hausse pour la campagne de production 2023 : +27%. Enfin une forte inflation est à souligner sur les phytos : +11.6%.

### ÉVOLUTION DU SMIC AU COURS DES 10 DERNIÈRES ANNÉES (SOURCE INSEE)

Le SMIC a vu une augmentation de +4% en 2023, avec 2 augmentations pendant l'année et une hausse de +1.1% au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Année	2018	2019	2020	2021	2021 01-oct	2022 01-janv	2022 01-mai	2022 01-août	2023 01-janv	2023 01-mai	2024 01-janv
Smic horaire brut (en euros)	9,88	10,03	10,15	10,25	10,48	10,57	10,85	11,07	11,27	11,52	11,65
Evolution	1,2%	1,5%	1,2%	1,0%	2,2%	0,9%	2,6%	2,0%	1,8%	2,2%	1,1%
Evolution par an	1,2%	1,5%	1,2%	3,2%		5,4%		3,9%		1,1%	

## RÉFÉRENCE DE PRIX MAÏS GRAIN : DONNEES SUR LA CAMPAGNE EN COURS (N) ET LES 2 CAMPAGNES PRÉCÉDENTES (N-1 ET N-2) (SOURCES : LA DÉPÊCHE ET FRANCE AGRIMER)

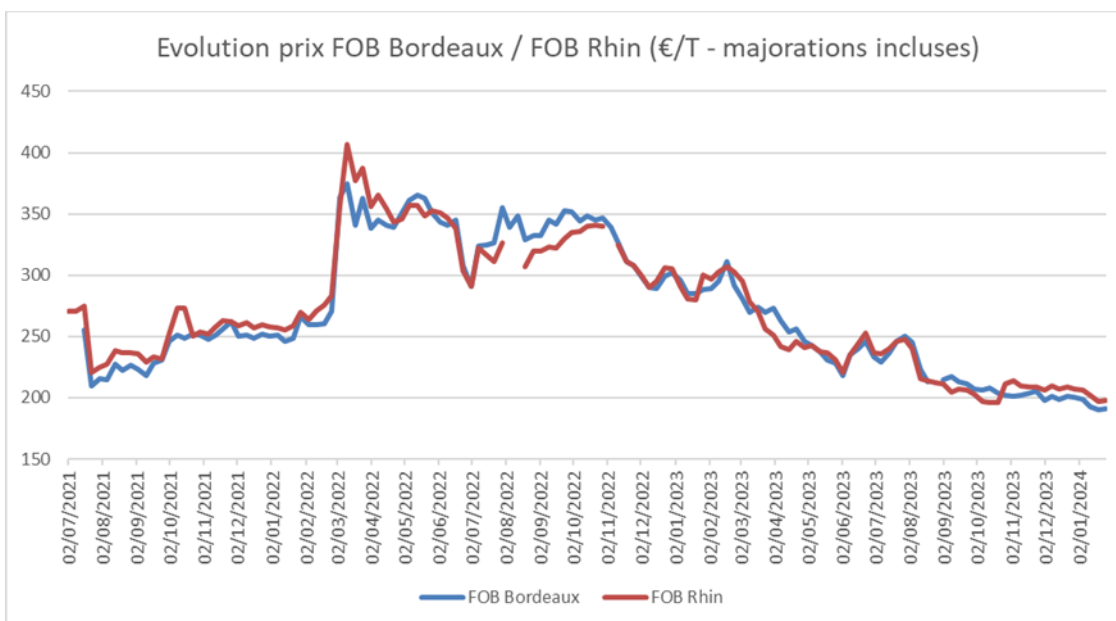
- Référence Prix rendu Bordeaux (source La Dépêche)

	France Rendu Bordeaux base juillet €/t			
	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024
Juillet	161.9	221	310.1	225.4
Août	159.8	219	327.3	217.9
Septembre	165.3	219.5	338.1	207.4
Octobre	179.7	243	339.3	198.75
Novembre	190.8	246.75	313.5	195.75
Décembre	189.0	242	287.2	190.7
Janvier	203	243.5	279.3	183.75
Février	215	252.6	287.3	
Mars	212	350.8	262.5	
Avril	216.5	330.7	239.8	
Mai	247.8	346.8	221.9	
Juin	239.3	321	220.6	
<b>Moyenne</b>	<b>198.3</b>	<b>269.7</b>	<b>285.6</b>	

- Références Fob Bordeaux et Fob Rhin (source France Agrimer)

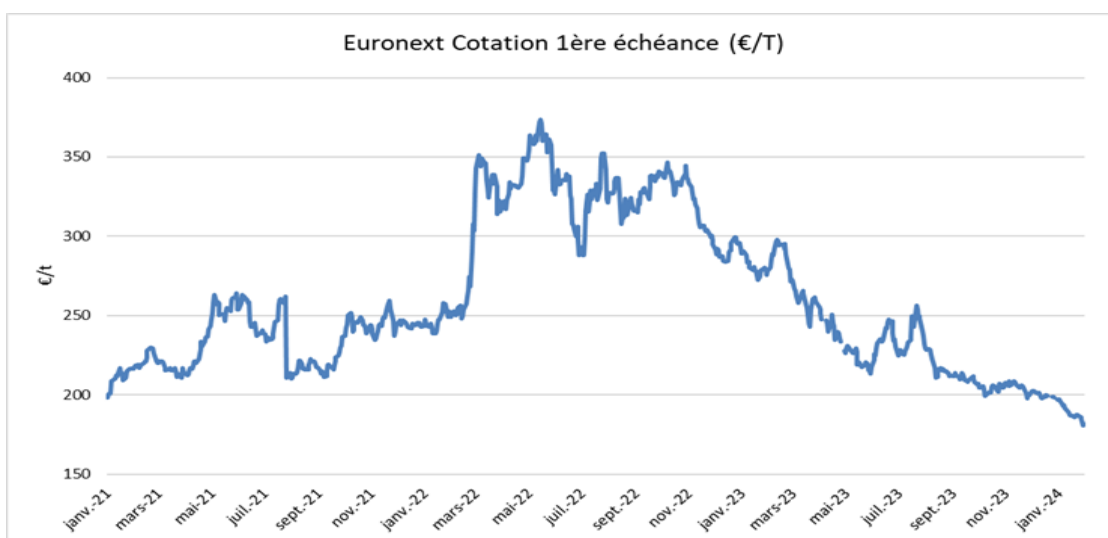
	France FOB Bordeaux €/t			
	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024
Juillet	178.2	230.9	324.2	240.4
Août	164.8	222.9	337.1	227.2
Septembre	171.8	225.0	344.8	212.6
Octobre	187.7	249.8	346.0	205.0
Novembre	199.0	254.3	321.0	203.3
Décembre	198.0	250.4	295.8	199.8
Janvier	213.2	253.0	288.5	193.3
Février	226.3	262.9	296.8	
Mars	224.4	360.8	273.6	
Avril	229.5	342.8	254.6	
Mai	261.8	360.0	235.0	
Juin	253.5	334.9	234.4	
<b>Moyenne</b>	<b>209.0</b>	<b>279.0</b>	<b>296.0</b>	

	France FOB Rhin €/t			
	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024
Juillet	179.0	252.5	313.2	242.6
Août	166.5	235.0	313.5	223.3
Septembre	172.8	232.5	326.0	206.4
Octobre	191.4	260.4	339.3	200.0
Novembre	206.8	258.8	314.7	210.4
Décembre	204.8	259.0	299.2	207.8
Janvier	223.0	260.3	288.0	200.9
Février	233.0	273.5	302.5	
Mars	232.5	382.0	270.2	
Avril	235.5	352.8	242.0	
Mai	271.8	353.8	237.0	
Juin	274.4	335.0	238.0	
<b>Moyenne</b>	<b>215.9</b>	<b>288.0</b>	<b>290.3</b>	



- **Référence Marché à terme (source Terre net)**

Marché à terme (première échéance) depuis janvier 2021 ; échéances cotées : janvier, mars, juin, août, novembre à la bourse de Paris. Le graphique reprend la cotation de la première échéance à venir.



**Au 31 janvier 2024 :**

Echéance mars 2024 :	184.75€/T
Echéance juin 2024 :	188.75 €/t
Echéance août 2024 :	192.50 €/t
Echéance novembre 2024 :	194.25 €/t
Echéance mars 2025 :	198.50 €/t
Echéance juin 2025 :	199.75 €/t
Echéance août 2025 :	186.75 €/t
Echéance novembre 2025 :	187.75 €/t

## RENDEMENT DE RÉFÉRENCE MOYEN DU MAÏS GRAINS PONDÉRÉ FRANCE (SOURCE : AGPM MAÏS SEMENCE)

Rendement de référence moyen **PONDÉRÉ** France 2022 : **13,1 t/ha**.

## MOYENNE DU QUARTILE SUPÉRIEUR DU RENDEMENT MAÏS GRAIN IRRIGUÉ DANS 5 GRANDES RÉGIONS, RÉCOLTE 2021 (SOURCE : CER FRANCE)

Echantillonnage 2022 : 1923 observations, 57000 ha de maïs, 16 départements sur 5 grandes régions :

- 1- Ouest : 631 observations
- 2- Sud-Ouest Aquitaine : 372 observations
- 3- Sud-Ouest Occitanie : 318 observations
- 4- Sud-Est : 104 observations
- 5- Autres : 498 observations.



Rendement moyen du quartile supérieur (q/ha)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1- Ouest	126,7	122	132	137	129	129	135	126
2- Sud-Ouest Aquitaine	132,2	119	134	131	134	129	143	133
3- Sud-Ouest Occitanie	124,1	128	128	120	132	119	135	122
4- Sud-Est	129,4	135	133	126	128	121	136	131
5- Autres	135,6	133	132	137	125	125	132	141
<b>TOUS</b>	<b>129,0</b>	<b>126</b>	<b>132</b>	<b>134</b>	<b>130</b>	<b>125</b>	<b>136</b>	<b>131</b>



## LISTE EXHAUSTIVE DES CHARGES SPÉCIFIQUES (SOURCE FNPSMS)

La liste suivante présente les charges susceptibles d'être intégrées dans le calcul des charges spécifiques à la multiplication de maïs semence. Les charges spécifiques sont les charges présentant un différentiel de coût entre maïs grain irrigué et maïs semences.

### Charges d'intrants :

- Semences,
- Insecticide sol + Limaces,
- Engrais starter,
- Couverts végétaux,
- Azote,
- Engrais de fond,
- Herbicide (pré et post-levée, rattrapages inclus),
- Insecticide végétation,
- Fongicide végétation.

### Interventions spécifiques :

- Décompactage spécifique,
- Préparation du sol supplémentaire,
- Semis supplémentaires,
- Binages supplémentaires,
- Ecroutages supplémentaires,
- Irrigation en plus (coût de la ressource inclus),
- Pulvérisations supplémentaires,
- Castration/épuration manuelle (main d'œuvre uniquement),
- Castration mécanique,
- Pendillards (passages supplémentaires),
- Destruction des mâles,
- Récolte,
- Triage-Effeillage,
- Transport.

### Autres :

- Cotisations d'assurance
- Taxes et contributions professionnelles spécifiques et obligatoires
- Frais financiers (à moduler en fonction du calendrier de paiement)
- Isolement